

Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2023

Tableau de synthèse de l'utilisation des délégations financières

Nature de la délégation/autorisation	Date de l'AG	Durée/date d'expiration de la délégation/ autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/2022	Montant résiduel au 31/12/2022
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	08-juin-22 (19 ^{ème} résolution)	26 mois (7 août 2024)	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription	08-juin-22	26 mois	12 500 000 € (soit 9 469 696 actions) *	Néant	Néant	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augmentation de capital)*
	(20 ^{ème} résolution)	(7 août 2024)	40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)			40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique	08-juin-22	26 mois	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augm. de capital) (soit 9 469 696 actions) *	Néant	Néant	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augmentation de capital)*
	(21 ^{ème} résolution)	(7 août 2024)	40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)			40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L411-2 du Code monétaire et financier	08-juin-22	26 mois	12 500 000 € (soit 9 469 696 actions) *	Néant	Néant	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augmentation de capital)*
	(22 ^{ème} résolution)	(7 août 2024)	40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance) Le montant nominal global des actions ordinaires est en outre limité à 20% du capital par an			40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance) Le montant nominal global des actions ordinaires est en outre limité à 20% du capital par an
Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	09-juin-21 (14 ^{ème} résolution)	26 mois (8 août 2023)	Limite de 10% du capital social en date de l'AG (soit 4 824 256 €)	Néant	Néant	4 824 256,00 €
Émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail	08-juin-22 (24 ^{ème} résolution)	26 mois (7 août 2024)	3 % du capital atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de l'augmentation *	Néant	Néant	3 % du capital atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de l'augmentation
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	09-juin-21 (15 ^{ème} résolution)	38 mois (8 août 2024)	3 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 (soit 1 096 521 actions)	Néant	Néant	3 % du capital social (soit 1 096 421 actions sur la base du capital au jour de l'AG)
Attribution d'actions gratuites aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la société	09-juin-21 (16 ^{ème} résolution)	38 mois (8 août 2024)	3 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 (soit 1 096 521 actions)	Néant	110 000	2,70% du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 (soit 986 521 actions)

*Limite globale des délégations : L'Assemblée Générale du 8 juin 2022 (25^{ème} résolution) a fixé le montant nominal global des actions pouvant être émises dans le cadre de ces délégations à 24 000 000 €.